



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040763

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/03/2026 13H30 C:005360 I:33602
V/REF : 1053635
V/Email reçu le Lundi 09/03/2026 a 13H30

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06465
IMMEUBLE : GGE P.COMMUNE -6465
14, RUE SAINT MICHEL
GGE PARTIE COMMUNE
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 22 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N14 MICHEL-LOGEMENT DE MR MOREL-4EME ETAGE-TEL:06 84794428
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLER VR CHAMBRE FILLE
Donneur d'ordre : Mme N. NASRI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 111/03 A 14H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MOREL AU 4EME ETAGE
DEMONTAGE DU COFFRE : CONSTAT DU TREUIL ET AGRAFFES CASSEES
REPLACEMENT DU TREUIL, 2 AGRAFES ET MISE EN PLACE DE LA SANGLE
GRAISSAGE DES PIECES EN MOUVEMENT EFFECTUE
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 12/03/26 a 16H15 Mme N. NASRI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	1	93,06	93,06
2,00	MS00073-Rempl./Réagraf.attaches tablier	1	51,70	103,40



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040763

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	253,33
T.V.A. a 10,00%	25,33
TOTAL T.T.C.En EURO	278,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.